

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE
ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE
AU PROJET DE MODIFICATION N°2 DE DROIT COMMUN
DU PLU DE DARVAULT

Par arrêté n° 2024/11 du 09 avril 2024, le Maire de Darvault a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°2 de droit commun du PLU de Darvault.

Sur décision du commissaire enquêteur en date du 27 mai 2024, et par arrêté n°2024/19 du 27 mai 2024, cette enquête publique initialement prévue du 30 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus sera prolongée jusqu'au 08 juin 2024 à 12h00.

Durant cette période de prolongation, le public pourra continuer de s'informer et d'émettre ses observations sur le projet de modification du PLU selon les modalités prévues dans l'arrêté n° 2024/11 du 09 avril 2024 prescrivant l'ouverture d'enquête, notamment sur le site internet dédié, sur le registre électronique et sur le registre papier.

PERMANENCE SUPPLEMENTAIRE

Le commissaire enquêteur recevra le public au siège de l'enquête publique lors de la permanence supplémentaire dont la date est indiquée dans le tableau ci-après.

PUBLICITE

Un avis complémentaire au public sera publié par voie d'affichage à la Mairie.
En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, il sera procédé à l'affichage du même avis complémentaire, sur le lieu de l'opération.

En application de l'article R.123-11 du code de l'environnement, l'avis précité sera également publié ;

- sur le site de la commune : <https://mairie-darvault.fr>
- sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique à l'adresse internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5329>
- dans deux journaux habilités dans le département de Seine-et-Marne

SITE D'ACCUEIL DU PUBLIC PENDANT LA DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET PERMANENCE SUPPLEMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique et accéder aux registres papier et numérique au siège de l'enquête publique pendant la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra le public au siège de l'enquête publique lors de la permanence dont la date est indiquée dans le tableau ci-après :

COMMUNE	ADRESSES DES LIEUX D'ENQUETE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCES A L'ENQUETE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	
			Dates	Heures
DARVAULT	8 rue de la Mairie	Lundi : 14h00 – 18h00 Mardi : 14h00 – 18h00 Mercredi : 9h00 – 12h00 Jeudi : 14h00 – 18h00 Vendredi : 14h00 -17h00		
DARVAULT	8 rue de la Mairie		08/06/2024	9h00 - 12h00

Ouverture exceptionnelle de la Mairie de Darvault :
Samedi 8 juin 2024

de 09h00 à 12h00

